

exercent le «leadership» institutionnel, imposent leurs méthodes et influencent les politiques de l'organisation. Bref, ils forment le noyau-clé de ce ministère.

Professionnalisme et bureaucratie

Un agent du Service extérieur est un professionnel salarié qui, par définition, n'est pas un travailleur autonome et qui, de plus, est sujet à une bureaucratie qui impose ses directives par l'échelon hiérarchique. Peut-on alors affirmer qu'il y a place pour un professionnalisme chez les agents malgré cette contrainte?

Le professionnalisme s'exprime au sens traditionnel du terme par un échange de service entre un spécialiste et un client moyennant des honoraires. Cela n'est ordinairement pas possible dans une institution de type wébérienne. La professionnalisation dans les grands ensembles bureaucratiques et plus particulièrement dans la Fonction publique existe depuis l'expansion des programmes gouvernementaux et l'augmentation des besoins en personnel spécialisé pour administrer ces programmes. Résultat: la Fonction publique est venue englober en nombre et en diversité l'éventail des professions et occupations spécialisées qui existent dans la société.

Prolétarianisation des professions

Même si Weber a plutôt considéré la professionnalisation et la bureaucratisation comme un processus complémentaire à la rationalisation du système du monde occidental, d'autres auteurs, au contraire, voient par ce changement sonner le glas du système professionnaliste tel que représenté par l'étalon des professions traditionnelles autonomes, exercé par la déontologie et les pairs. Bref, la bureaucratisation entraîne un processus de prolétarianisation des professions, altère la notion pure «d'idéal de service» mettant en danger l'autonomie professionnelle. Elle intervient de plus dans les rapports d'autorité entre le client et le spécialiste dont le contrôle, autrefois exercé par le code déontologique et les pairs, se traduit désormais par les directives et la discipline exercées par la chaîne hiérarchique.

Le fonctionnaire professionnel salarié, membre d'une organisation complexe et bureaucratisée, œuvre dans un ministère ou une agence à vocation unique, conçu pour rendre un service dont les objectifs ont été préalablement définis au niveau le plus élevé de la hiérarchie.

De telles organisations sont dominées sinon contrôlées par le groupe de professionnels ou l'occupation dont l'orientation et les aptitudes sont le plus étroitement associées à la mission de l'organisation ou à son but (i.e. Justice, Affaires extérieures, Agriculture). La double loyauté accordée à la profession et aux pairs d'une part, et à l'égard de l'employeur d'autre part, n'altère en aucune manière le professionnalisme. La culture bureaucratique conquiert les professions tout comme les organisations sont envahies par la culture de professionnalisme.